ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de rentree scolaire

Question écrite n° 41479

Texte de la question

Mme Emmanuelle Bouquillon attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les inquietudes formulees par l'union departementale de l'Aisne de la confederation syndicale des familles concernant le versement de l'allocation de rentree scolaire pour 1996. En effet, il semble que le montant de celle-ci, initialement de 1 500 francs, subirait une baisse de pres de 1 000 francs cette annee. En consequence, elle lui demande si les credits necessaires a cette allocation sont inscrits dans le budget afin de la maintenir a 1 500 francs et s'il etait possible de l'etendre aux eleves ages de plus de dix-huit ans.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a decide de renouveler un effort particulier en faveur des familles lors de la rentree scolaire 1996. Ainsi, l'allocation de rentree scolaire, d'un montant de 416 francs par enfant, a ete portee a 1 000 francs. Cette majoration, d'un cout total de 3,4 milliards de francs, sera integralement mise a la charge du budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : Mme Bouquillon Emmanuelle
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41479
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3934
Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5062